



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 5783

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'attractivité de la marine marchande française pour les élèves officiers. Les cursus de formation des élèves officiers intègrent des périodes de stage embarqué, puis, une fois le brevet obtenu, des périodes de navigation nécessaires à sa validation. En raison de la raréfaction des postes disponibles dans les armements français, il devient de plus en plus difficile pour les élèves de trouver les embarquements correspondants. Or le maintien d'un corps de navigants compétents est une condition nécessaire à la survie de la marine marchande française. Aussi, elle lui demande de lui préciser les mesures qu'il compte prendre pour préserver l'attractivité de l'enseignement supérieur maritime.

Texte de la réponse

Soucieux d'apporter des réponses aux difficultés que rencontrent les élèves officiers de la marine marchande pour trouver des embarquements, le ministère a modifié l'arrêté relatif au cursus des officiers de première classe permettant ainsi la réorganisation des stages. Il a été en effet prévu, dès la rentrée de septembre, un assouplissement du calendrier qui va autoriser un meilleur étalement des embarquements tout au long de l'année mais également la suppression des temps d'officier en quatrième année qui facilitera l'entrée des élèves en année terminale. Le ministre tient à assurer Mme la députée de sa volonté de préserver l'attractivité de l'enseignement supérieur maritime. Afin de préserver l'attractivité de l'enseignement supérieur maritime, l'École nationale supérieure maritime (ENSM) a également été habilitée à délivrer le titre d'ingénieur. Cette création a eu pour effet immédiat l'augmentation du nombre de candidats au concours d'entrée. Elle permettra également aux élèves le souhaitant de se réorienter plus facilement pour une seconde carrière vers des métiers du secteur para-maritime ou dans l'industrie. D'autres actions sont encore en cours, tel l'élargissement du spectre des navires sur lesquels ces élèves pourraient embarquer, notamment sur des navires de l'État.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5783

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5355

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6819